



Conseil municipal du 14 décembre 2016

*

Intervention sur l'armement de la police municipale

Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues,

Afin que la situation soit claire dès l'introduction de notre propos, je tiens à signaler que le groupe Mieux vivre à Tassin la Demi-Lune ne votera pas contre cette délibération.

D'abord, parce que vous avez accepté de la modifier.

En effet, dans votre texte initial, vous aviez indiqué que nous vivions dans un « état de guerre ». S'il est vrai que nous sommes, sur le plan des idées comme sur le plan policier, en guerre contre l'expansion des idées véhiculées par les groupes terroristes et les actes qui en découlent, s'il est vrai que des événements tragiques ont touché notre pays en 2015 et en 2016 faisant de nombreuses victimes civiles, policières et militaires auxquelles nous ne cessons de penser au quotidien, la qualification « d'état d'urgence » apparaissait effectivement comme plus adaptée. A la fois pour décrire le climat d'inquiétude dans lequel nous nous trouvons, sans pour autant céder à la peur. Car à plusieurs milliers de kilomètres de notre commune, notre pays mène au sein d'une coalition internationale, des opérations de bombardements qui touchent indistinctement et directement des milliers de civils, qui pour leur part, connaissent une situation de guerre permanente et totale, qui les expose à une mort quasi certaine dès qu'ils osent sortir de chez eux. Le rôle des élus que nous sommes n'est pas d'ajouter au sein de notre population, de la peur à la peur.

Ensuite, nous ne voterons pas contre cette délibération car elle a le mérite de soulever de nombreux questionnements, sur le rôle de notre police municipale, les missions que nous souhaitons confier ou non à nos agents, la sécurité de nos concitoyens mais aussi la propre sécurité de nos fonctionnaires... Interrogations légitimes mais qu'il nous paraît regrettable de poser le jour même de la prise de décision.

En effet, bien que le contexte national ait changé, la vocation d'une police municipale est-elle d'assurer les mêmes missions que la Gendarmerie ou la Police nationales, sans avoir ni les mêmes prérogatives sur le plan légal, ni les mêmes pouvoirs ?

Rappelons que les policiers municipaux porteurs d'une arme doivent la conserver dans leur étui, soit en position de sécurité, soit non chargée... ce qui est loin d'être commode pour réagir rapidement en cas d'attaque.

Ce débat si important, aurait pu être posé en amont de ce conseil municipal et débattu en commission thématique ou générale, par exemple avec notre chef de la police M. PUTIGNY... cela n'a pas été le cas.

De la même façon, un sondage a-t-il été conduit auprès de nos agents, pour connaître leur souhait de porter ou non une arme en opération ?

Huit de nos douze agents ont fait le choix, en quittant la Police ou la Gendarmerie

nationale, de ne justement plus nécessairement avoir à en porter une. Il y a peut-être une raison à ce que ces agents ne souhaitent pas être de nouveau exposés au risque d'avoir à utiliser une arme de poing, en quittant leur corps d'origine.

Enfin, se pose la question du contexte et de la proportionnalité de la réponse. Il s'agit là d'un principe très ancien en termes de sécurité : à chaque situation correspond une réponse qui doit être proportionnée au risque réellement encouru. Si on ne respecte pas ce principe, on en vient à exposer les acteurs à des risques justement plus importants qu'ils ne le devraient.

En effet, en armant nos policiers municipaux, ne les mettons-nous pas en situation d'être plus exposés que de coutume à des risques auxquels leurs fonctions ne devraient normalement pas les exposer ?

A trop vouloir pousser la ressemblance avec la Police et la Gendarmerie nationales, corps relevant de l'autorité et des moyens de l'Etat avec lesquels nous ne pourrions jamais rivaliser, ne mettons-nous pas nos agents dans une situation qui les conduirait à ne pas pouvoir toujours répondre de façon satisfaisante aux attentes de nos concitoyens, puisqu'en droit, ils ne sont pas les égaux de leurs confrères ? Ne prenons-nous pas acte du possible désengagement de l'Etat à l'avenir en matière de présence policière sur notre commune ?

Vous nous répondrez sans doute qu'en cas d'attentat, nos agents pourraient au moins organiser une première réponse. Malheureusement, il convient de dire à nos concitoyens la vérité : si notre commune est, comme toutes les villes de France, exposée à un tel risque, si un jour un tel tragique événement devait avoir lieu, notre police municipale ne pourra pas agir, même armée, ni organiser une véritable première réponse, car ce sont bien les services spécialisés de la BRI ou du GIGN qui prendront le relais pour faire cesser séance tenante ledit risque.

Sans révéler la totalité du contenu de nos conférences des responsables de groupe matinales, je pense qu'un tel dossier mérite que nous informions nos concitoyens e, toute transparence.

Monsieur CHARMOT, vous nous avez confiés, avec Pierre MARTIN, que vous étiez vous-même opposé à l'armement de la police municipale, estimant que telle n'était pas la vocation de ce service, qui est plutôt conçu comme une police de proximité.

Ce débat touche à la conscience de chacun des élus réunis ce soir en séance. Il aurait donc dû faire l'objet d'un peu plus de concertation, au sein même de notre assemblée, après une étude approfondie. Notre groupe souhaite donc qu'une rencontre soit organisée avec les représentants de la Police municipale, de la Gendarmerie nationale et de la Préfecture, pour étudier de façon satisfaisante et concertée à ce projet primordial. Envisagez-vous une telle rencontre ? Dans le cas contraire, nous ne pourrions prendre part au vote.

Car si on peut certes agir vite au regard de la situation, il ne faut pas pour autant confondre vitesse et précipitation, or, nous serions manifestement dans ce 2^{ème} cas.

Je vous remercie de votre attention.

Julien RANC

Président du groupe Mieux vivre à Tassin
Conseiller municipal